FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-544 du 12 novembre 1998

portant mise à disposition
de magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la Magistrature béninoise ;

Vu la loi n° 90-003 du 15 mai 1990 portant remise en vigueur de la loi n° 64-28 du 09 décembre 19964 portant organisation judiciaire ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Sur propqsition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de législation et des droits de l'homme ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 28 octobre 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les magistrats dont les noms suivent sont mis à la disposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme.

.../...

Il s'agit de :

Messieurs : - Bonaventure BOBO-EDAH

- Fassassi MOUSTAPHA
- Paulin AMEDJIKO
- Josaphat TOBOULA
- Stanislas DOSSOU-KOKO
- Kwassigan KEDE-GBENOU.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 1998.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme,

Joseph H. GNONLONFOUN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 6 JO 1.